



# La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2020

Juillet 2020 • 11<sup>ème</sup> édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



**L'Institut économique Molinari (IEM)** est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2020 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-00-5

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

Contact : [postmaster@institutmolinari.org](mailto:postmaster@institutmolinari.org)

Site Internet : [www.institutmolinari.org](http://www.institutmolinari.org)

# LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE DU SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2020

11<sup>ème</sup> édition, juillet 2020

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

*« Depuis des décennies, les classes moyennes sont massivement taxées, moins soutenues que d'autres par l'État providence tandis que les services publics mis à leur disposition se dégradent inexorablement ».*

Denis Olivennes (2019),  
Le délicieux malheur français,  
Albin Michel, page 47-48.

## SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER .....	7
L’OBJECTIF DE L’ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS .....	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2020.....	10
ENSEIGNEMENTS 2020 AU NIVEAU DE L’UE A 27 .....	11
Le taux d’imposition réel moyen remonte légèrement .....	11
La Belgique, l’Autriche et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen .....	13
Une fiscalité faiblement transparente .....	16
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2020.....	17
La France reste la championne de la fiscalité de l’UE pour la 5 <sup>ème</sup> année consécutive. ....	17
Une pression fiscale nuisant au pouvoir d’achat .....	17
Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies .....	21
Une pression sociale et fiscale qui n’est pas un gage d’attractivité.....	24
Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale .....	24
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être.....	25
DETAIL DES CALCULS .....	29
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE .....	32
Le salaire complet ou super brut.....	32
Le disponible net de charges et d’impôts .....	32
Le taux de socialisation et d’imposition réel.....	32
Le jour de libération sociale et fiscale.....	32
PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS .....	33
QUESTIONS USUELLES.....	35
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39
NOTES.....	40
SUR LES AUTEURS.....	43
PUBLICATIONS RECENTES DE L’IEM .....	43

Calculs réalisés avec





## 1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder<sup>1</sup>, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 25 et 48 % du PIB<sup>2</sup>, selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et dans une moindre mesure en Irlande (36 % cf. Figure 1 page 8). Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne ou au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, ou Italie. Cette

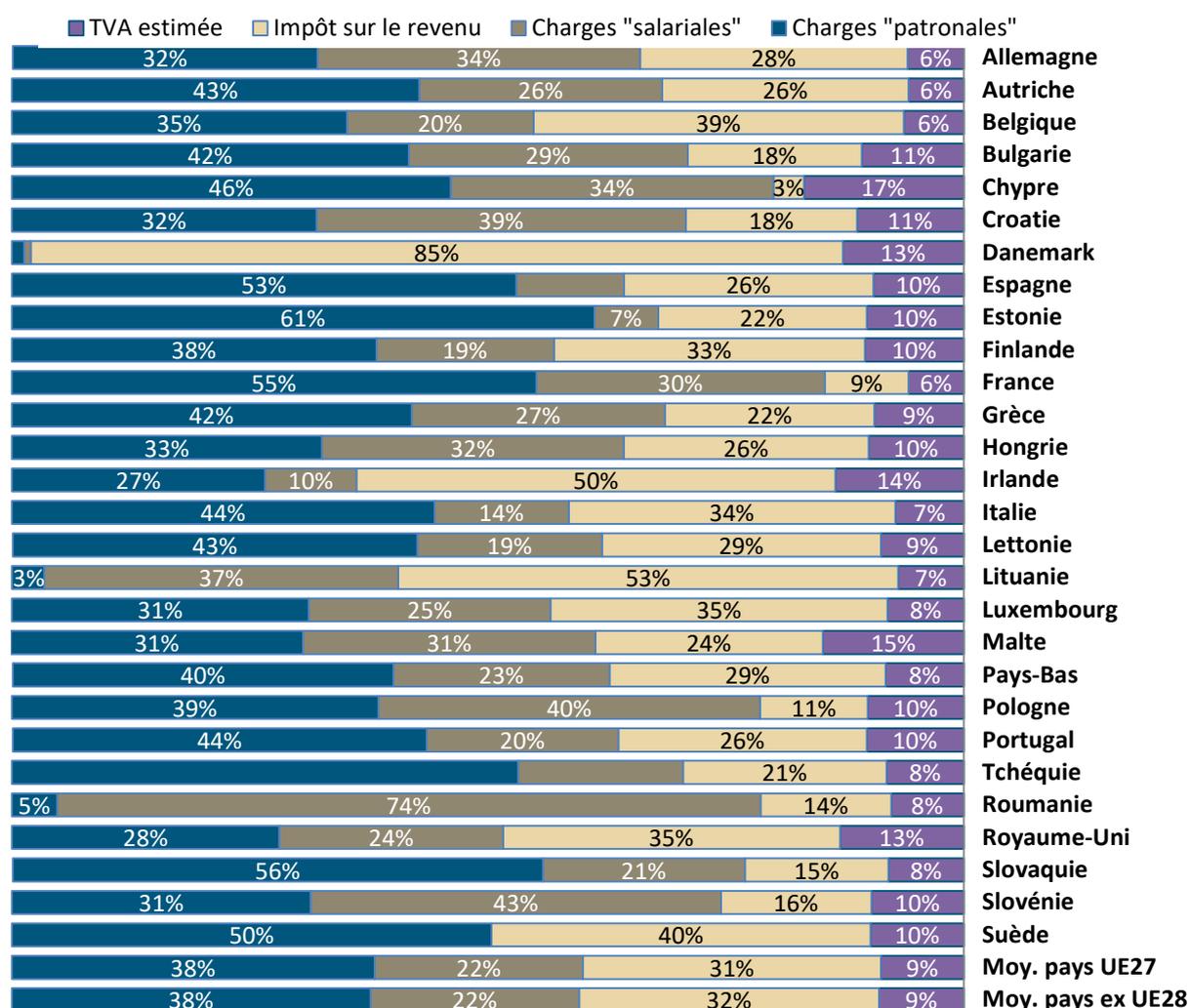
distinction « patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevée à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits. Si ces travaux offrent une très grande richesse d'information, avec une variété de cas type, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponibles avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

**Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2020**



## 2. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALAIRES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année, pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

### 3. LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2020

Avril	Mai	Juin	Juillet
	8   Royaume-Uni	3   Luxembourg	4   Allemagne
		8   Espagne	8   Lituanie
		11   Portugal	8   Italie
		11   Slovénie	
		11   Croatie	
		12   Pologne	
13   Chypre		13   Finlande	
		<b>14 Moyenne UE*</b>	
	17   Irlande	16   Lettonie	<b>16 Belgique</b>
		19   Roumanie	<b>18 Autriche</b>
19   Malte		20   Slovaquie	<b>19 France</b>
		21   Pays-Bas	
		22   Grèce	
	24   Bulgarie	23   Suède	
	28   Estonie	23   Tchéquie	
	30   Danemark	28   Hongrie	

\* Le Royaume-Uni, sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020, n'est pas intégré dans le calcul de cette moyenne faite sur l'UE à 27.

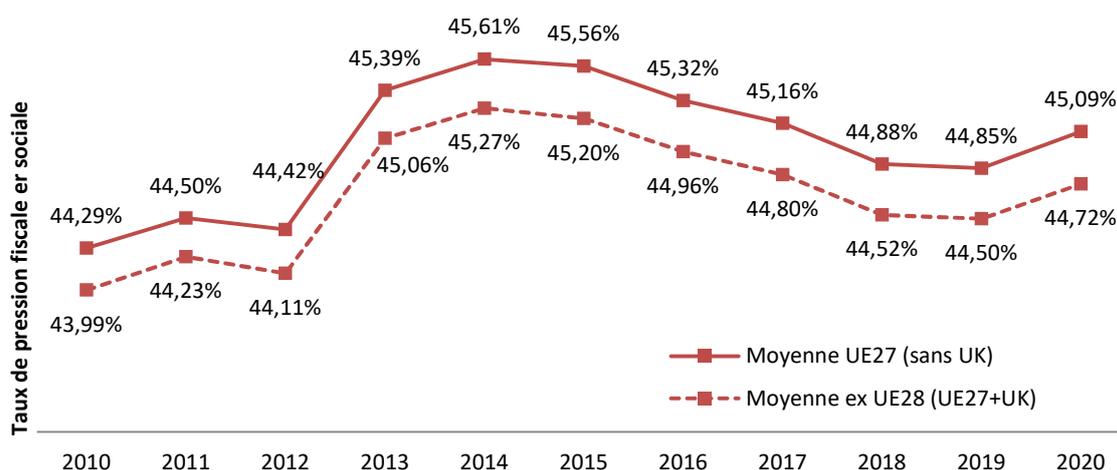
## 4. ENSEIGNEMENTS 2020 AU NIVEAU DE L'UE A 27

### Le taux d'imposition réel moyen remonte légèrement

Pour la première fois depuis 6 ans, le taux réel d'imposition du salarié remonte. Il est de 44,72 % en 2020, contre 44,50 % l'an passé lorsqu'on considère l'ancienne UE à 28, soit une augmentation de 0,22 % en un an. Sur 10 ans, la hausse est de 0,73 % par rapport à 2010.

Lorsqu'on se focalise sur l'UE à 27, sans le Royaume-Uni, le taux de pression sociale et fiscale est légèrement plus élevé. Il est de 45,09 % en 2020, contre 44,85 % l'an passé, soit une augmentation de 0,24 %. Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 45,09 € de prélèvements obligatoires en 2020. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 54,91 € de pouvoir d'achat réel. Ce qui représente 0,26 € de moins qu'en 2018 et 0,80 € de moins qu'en 2010.

Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

Sur un an, 13 pays de l'UE connaissent une augmentation des prélèvements obligatoires. Dans 11 d'entre eux, l'évolution des prélèvements obligatoires entraîne la perte d'au moins une journée de pouvoir d'achat. Il s'agit de l'Irlande (-21 jours), de la Lituanie (-18 jours), de Chypre (-5 jours), des Pays-Bas (-3 jours), de Malte (-2 jours), de la Belgique, de l'Estonie, du Luxembourg, du Portugal, de la République tchèque et de la Suède (-1 jour).

Sur un an, 13 pays ont enregistré une baisse des prélèvements obligatoires. Dans 9 de ces pays, cette baisse permet de récupérer au moins une journée de pouvoir d'achat. C'est le cas en Allemagne, Autriche, Finlande et Slovaquie (+1 jour), au Danemark et en Lettonie (+2 jours), en Pologne (+3 jours), en Hongrie (+4 jours) et en Grèce (+18 jours).

En Allemagne, la hausse de pouvoir d'achat est liée à la baisse temporaire de la TVA dans le cadre du soutien à l'économie suite à la pandémie du covid-19. Le taux standard de TVA, habituellement à 19 %, est réduit à 16% entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2020. Cela représente un gain de 257 euros sur l'année, permettant de gagner un jour de pouvoir d'achat, avec une libération sociale et fiscale le

4 juillet. Sans cette mesure, les salariés moyens allemands auraient perdu un jour de pouvoir d'achat par rapport à 2019, avec une libération sociale et fiscale le 6 juillet 2020.

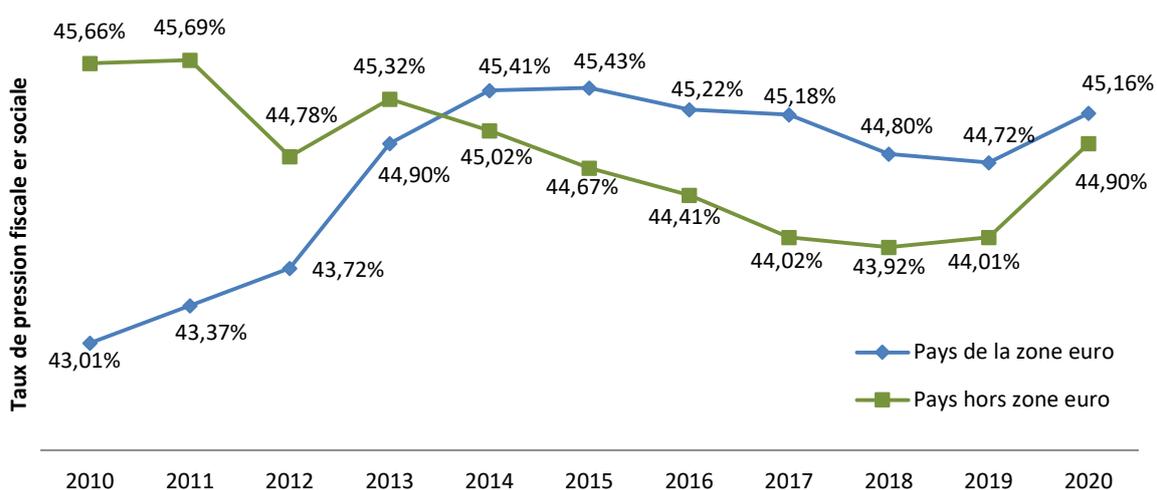
En Grèce, le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis, élu le 9 juillet de l'année dernière, a tenu sa promesse de réduire les impôts des salariés. Ils célèbrent leur jour de libération fiscale le 10 juillet. C'est 18 jours plus tôt que l'année dernière, mais toujours près d'un mois de plus qu'en 2010 (13 juin). Le pouvoir d'achat des salariés grecs, qui avait chuté ces dernières années, est presque revenu au niveau de 2010.

Dans un pays, la Roumanie, on constate une stabilité des prélèvements obligatoires et dans 7 pays on observe que le jour de libération sociale et fiscale ne change pas par rapport à l'an passé.

Quant au Royaume-Uni, sorti de l'UE en début d'année, on constate une légère baisse de la pression sociale et fiscale (-0,14 %) n'entraînant pas de changement du jour de libération sociale et fiscale (8 mai).

A noter que l'écart s'est réduit entre les 19 pays de la zone euro et les pays de l'UE hors zone euro, désormais au nombre de 8 suite au départ du Royaume-Uni. La zone euro bénéficiait d'une fiscalité en moyenne plus favorable que le reste de l'UE dans les 4 premières éditions du baromètre, mais la situation s'est inversée en 2014. L'écart entre la fiscalité moyenne de la zone euro (45,16 %) et celle des autres pays de l'UE (44,90 %) représente à peine 0,26 % en 2020 (Figure 3 page 12). C'est la conséquence du départ du Royaume-Uni de l'UE, pays ayant une pression sociale et fiscale sur le salarié moyen faible (34,80 % en 2020).

Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la composition de l'euro de l'année en question.

L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts depuis 2010 et la lenteur de sa décrue dans la zone euro. Certains pays, dont la France, ont initialement cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages

plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui ont été confrontés à des charges et impôts en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

### **La Belgique, l'Autriche et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen**

Comme l'an passé, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen sont la Belgique, l'Autriche et la France.

La Belgique est 3<sup>ème</sup> sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 16 juillet, 1 jour plus tard qu'en 2019. L'ex numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) est devenue grâce à son « Tax shift » (Zoom 1 page 15) n°2 (en 2016 et 2017) puis n°3 en 2018. Elle reste n°3 en 2020 avec 53,76 % de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen, en légère hausse par rapport à l'an passé (+0,13 %).

L'Autriche est 2<sup>ème</sup> avec une libération sociale et fiscale le 18 juillet, un jour plus tôt que l'an passé. La pression fiscale baisse, de 54,72 % en 2019 à 54,46 % en 2020. C'est la conséquence d'une réduction de 25 % à 20 % de la fiscalité sur la première tranche d'imposition sur le revenu. Prévus pour 2021, cette baisse vient d'être mise en place de façon anticipée, avec à la clef une économie de 350 euros d'impôt sur 2020 (Zoom 2 page 15).

La France reste la championne de la fiscalité de l'UE pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. La libération sociale et fiscale intervient le 19 juillet, comme en 2019. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,68 %, en très légère baisse par rapport à l'an passé (-0,05 %). C'est la conséquence de la baisse d'impôt de 5 milliards d'euros annoncée par l'ex Premier Ministre Édouard Philippe lors de sa déclaration de politique générale du 12 juin 2019. Le gain représente 126 euros en année pleine pour le salarié moyen célibataire (Zoom 3 page 18).

Cette évolution est bien moins significative que la baisse (-2 %) intervenue entre 2018 (56,73 %) et 2019 (54,73 %) grâce à la mise en œuvre des baisses des charges patronales et salariales promises lors de la campagne présidentielle de 2017 (Zoom 4 page 19). Elle n'évite pas une nouvelle 1<sup>ère</sup> place à la France, la baisse de l'impôt sur le revenu française 2020 étant trois fois moins significative que celle mise en œuvre en Autriche.



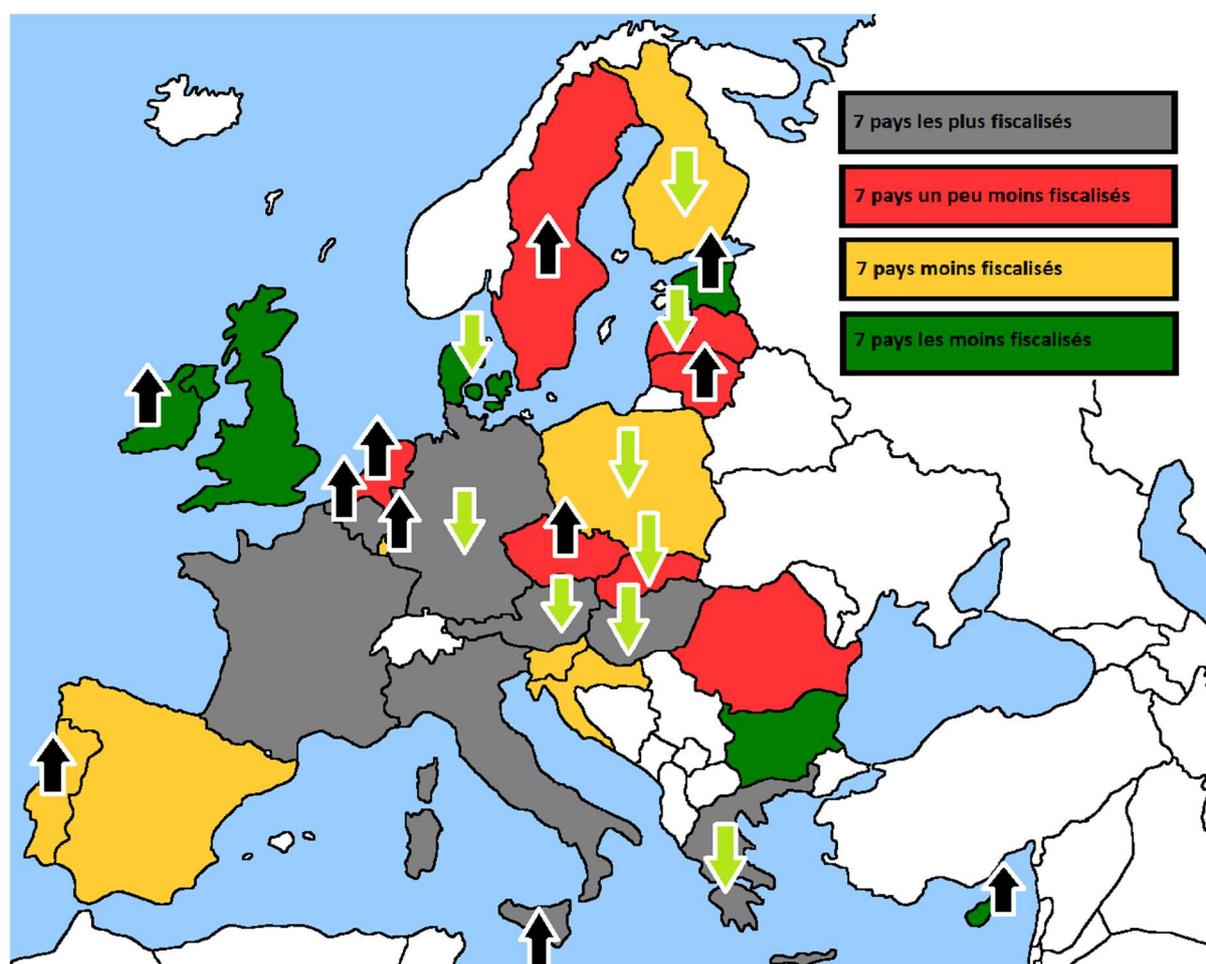
Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2020.

Suivent ensuite l'Italie, La Lituanie et l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 51,75 % à 50,66 % et les jours de libération sociale et fiscale s'y échelonnent entre les 8 et 4 juillet.

Dans ces 6 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Figure 4 : Pression fiscale sur le salarié moyen et évolutions significatives dans les différents pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2020.

### Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift »

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018, portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %.

Le taux d'imposition sociale et fiscale du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 53,76 % en 2020. Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 6 août 2015 au 16 juillet 2020. Précisons néanmoins que ce « tax shift » a été pour partie financé par des augmentations de TVA sur l'électricité, l'augmentation de la fiscalité sur le précompte mobilier (de 25 à 27 % puis 30 %) et des impôts plus élevés sur le secteur financier<sup>4</sup>.

L'effet de ce « tax shift » a été notable et bénéfique. En 2016, 59 000 emplois supplémentaires ont été créés, puis 65 000 en 2017 et 59 000 en 2018.

Le « tax shift » serait responsable d'une portion significative de ces créations d'emplois. Selon une simulation théorique de l'université de Leuven, il est de nature à avoir permis la création de 44 000 à 92 000 postes à l'horizon 2020<sup>5</sup>.

Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52 100 emplois entre 2015 et 2021<sup>6</sup>. Conséquence, le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »<sup>7</sup>. Un pari en passe d'être réussi. On constate que le taux de chômage Belge a été ramené de 8,7 % fin 2015 à 5,2 % fin 2019, selon Eurostat.

En 2020, la pression sociale et fiscale est de 53,76 %, en légère hausse (+0,12 %). Le jour de libération sociale et fiscale intervient le 16 juillet, un jour plus tard que l'an passé.

### Zoom 2 : L'Autriche baisse plus sa fiscalité que la France et évite de devenir n°1 en 2020

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse en 2016. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Il en a résulté une baisse notable de la pression sociale et fiscale (-2,14 %) entre 2015 (56,42 %) et 2017 (54,28 %). Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

La période suivante a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité. Le gouvernement Kurz (décembre 2017 - mai 2019, coalition entre le Parti populaire ÖVP et Parti de la liberté FPÖ) n'a pas tenu sa promesse de réduire le fardeau fiscal et social des salariés. Il l'a même légèrement augmenté, avec 54,72 % en 2019.

Pour autant, il avait promis une baisse massive de la fiscalité en 2021, avec un taux de 20 % d'impôt au lieu de 25 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €<sup>8</sup>. Cette baisse avait été confirmée par le nouveau gouvernement (coalition Parti populaire et des Verts).

Suite au covid-19, le gouvernement fédéral autrichien a opté pour une mise en œuvre anticipée, dans le cadre du plan de relance présenté le 16 juin 2020 visant à soutenir l'économie en réponse à la pandémie. La baisse de 25 à 20% de l'imposition sur la première tranche d'impôt sur le revenu entre en œuvre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les employeurs sont invités à recalculer et à créditer l'impôt sur les salaires prélevé à partir de janvier 2020, en appliquant le nouveau taux<sup>9</sup>. Le gain est de 350 euros en 2020<sup>10</sup>.

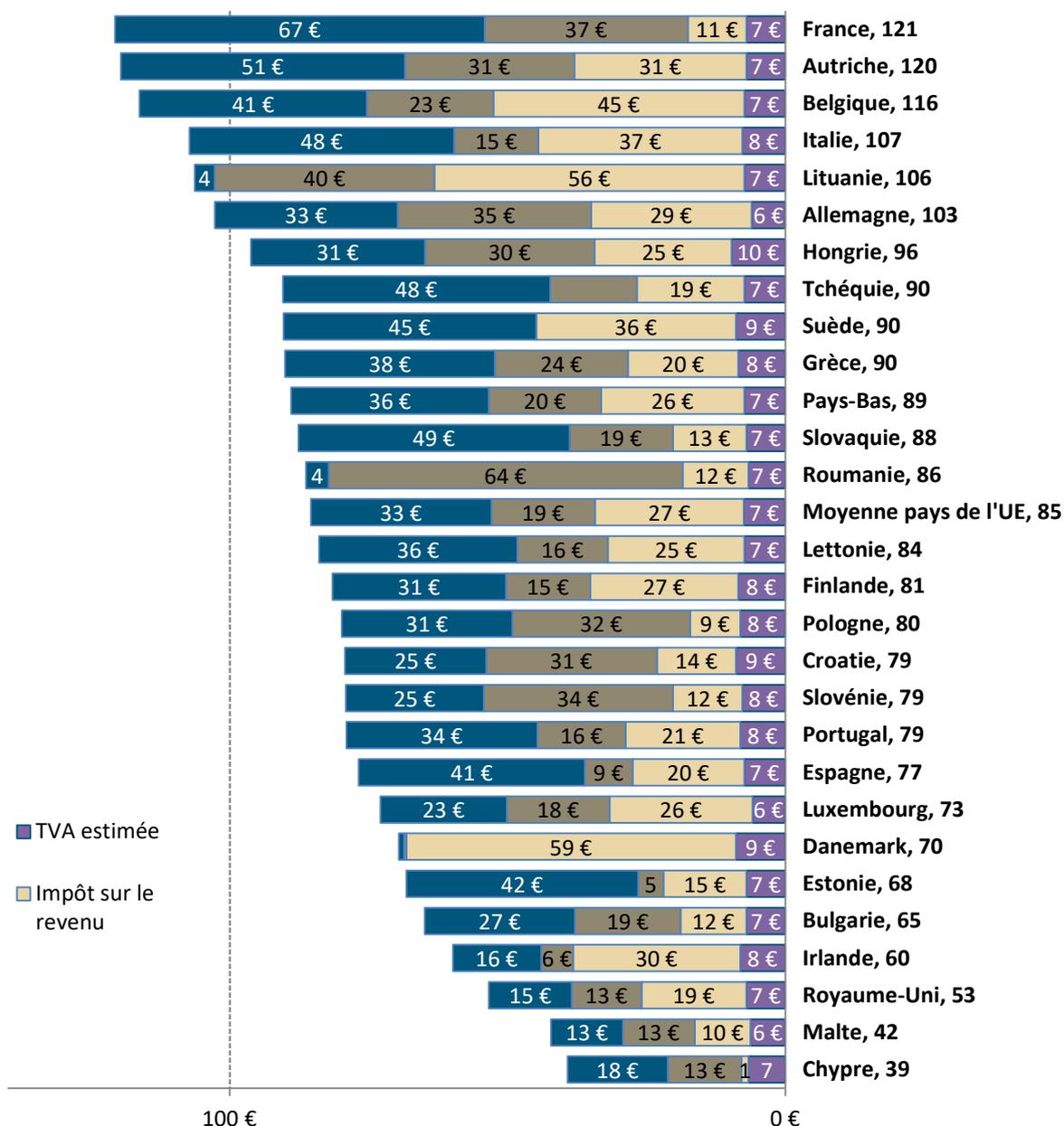
Conséquence, la pression sociale et fiscale chute à 54,46 % et le jour de libération sociale et fiscale intervient le 18 juillet, un jour plus tôt que l'an passé. Si cette baisse d'impôt n'était pas entrée en vigueur en 2020, la pression sociale et fiscale aurait été de 54,99 % et le jour de la libération sociale et fiscale serait intervenu en Autriche le 20 juillet 2020. L'Autriche aurait été la championne européenne de la fiscalité, devant la France. La réaction du gouvernement autrichien suite au covid-19 a donc changé la donne.

### Une fiscalité faiblement transparente

En 2019, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 185 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 85 € de charges et d'impôts (Figure 5 page 16).

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. L'employeur français doit, par exemple, déboursier 221 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. A l'opposé, les employeurs d'Irlande, de Malte ou de Chypre distribuent entre 160 et 139 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

Figure 5 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2020



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2020. Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 185 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 33 € de charges « patronales », 19 € de charges « salariales », 27 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

## 5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2020

### ***La France reste la championne de la fiscalité de l'UE pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.***

La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,68 %, en très légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,05 %).

C'est la conséquence de la baisse d'impôt de 5 milliards d'euros décidée suite à la crise des gilets jaunes. Le gain représente 126 euros en année pleine pour le salarié moyen célibataire (Zoom 3 page 18).

Cette évolution, bien moins significative que la baisse des charges sociales mise en œuvre l'an passé (Zoom 4 page 19), ne change pas le jour de « libération sociale et fiscale » 2020. Il intervient le 19 juillet, comme en 2019.

L'étude montre que la pression sociale et fiscale française reste très élevée en 2020. L'employeur français doit déboursier 221 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. En dépit de la baisse des cotisations sociales l'an passé et de la retouche du barème de l'impôt sur le revenu cette année, la France reste la championne de la fiscalité dans l'Union européenne, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

### ***Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat***

L'étude illustre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Le classement 2020 montre que le salarié moyen français est toujours en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 56 461 €, ce qui le met au 8<sup>ème</sup> rang (Tableau 1 page 20), entre le Danemark et la Finlande. Mais la fiscalité est très importante avec 54,68 % de charges et impôt sur ce qui est déboursé par l'employeur, le record de l'UE devant l'Autriche et la Belgique. Il ne reste *in fine* que 25 589 € de pouvoir d'achat réel, ce qui met le salarié moyen au 11<sup>ème</sup> rang dans l'UE, entre la Belgique et l'Espagne.

Cette pression sociale et fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (55 %), salariales (30 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (9 %) ou la TVA (6 %, Figure 6 page 21).

Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 67 € de charges « patronales » et de 37 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE. Ils sont en grande partie dus aux choix français, avec le financement d'un grand nombre de politiques publiques par des prélèvements sur les salaires, à l'image des transports locaux (Zoom 5 page 21), ou le recours à des modes de financement moins économiques. Les retraites sont, par exemple, financées quasiment exclusivement en répartition, là où nos voisins diversifient leur financement et bénéficient des rendements générés par les placements ( page 29).

Cette situation génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

### Zoom 3 : La baisse de l'impôt sur le revenu français, une mesure générant 126€ pour le salarié moyen en 2020

La baisse de l'impôt sur le revenu, annoncée par le président de la République Emmanuel Macron en avril 2019, dans la foulée du « grand débat » organisé suite à la crise des gilets jaunes, a été présentée par l'ex-Premier Ministre Édouard Philippe lors de la déclaration de politique générale du 12 juin 2019. L'objectif de la mesure, chiffrée à 5 milliards d'euros, était de redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes.

La réforme réduit à 11 % le taux de la tranche d'imposition précédemment à 14 %. Mais, en contrepartie, le seuil d'entrée dans la tranche à 30 % a été abaissé. Il intervient désormais dès 25 659 euros pour une part de quotient familial, contre 27 795 euros en l'absence de réforme.

Selon les chiffres communiqués par le gouvernement, la baisse d'impôt sur le revenu doit être de l'ordre de 350 euros pour les foyers dont la tranche marginale d'imposition était de 14 % en 2019 et de 180 euros pour ceux ayant des revenus fiscalisés à 30 %<sup>11</sup>.

Pour le salarié moyen célibataire, le gain représente dans les faits seulement 126 euros en 2020.

#### Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020

Rappel des éléments saisis : revenu net imposable = 28 954 €, nombre de parts = 1, situation = célibataire/divorcé/veuf, résidence = métropole.

Résultat de votre simulation :

L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé\* à 2 830 € avant la baisse d'impôt.  
Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 2 704 €, soit un gain de 126 €.

Source : Ministère de l'économie, <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/changes-1er-janvier-2020>

L'économie liée à l'imposition à 11 au lieu de 14 % représente 767 euros. Mais elle est amputée à 84 % par la baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 %, qui coûte au salarié moyen 641 euros.

Imposition sur le revenu du salarié moyen célibataire	Avec la réforme			Si la réforme n'avait pas eu lieu			Gain pour le salarié moyen célibataire
	Taux	Assiette imposable	Impôt sur le revenu	Taux	Assiette imposable	Impôt sur le revenu	
Tranche 11%	11%	15 595 €	1 715 €	14%	17 731 €	2 482 €	767 €
Tranche 30%	30%	3 296 €	989 €	30%	1 160 €	348 €	- 641 €
<b>Total</b>		<b>28 955 €</b>	<b>2 704 €</b>		<b>28 955 €</b>	<b>2 830 €</b>	<b>126 €</b>

Source : Institut économique Molinari

Au total, l'effet est très limité pour le salarié moyen célibataire. Il est 3,2 fois moins élevé que le changement constaté en 2019, avec une baisse des charges sociales rapportant 403 €, déduction faite des augmentations de CSG et d'impôt sur le revenu (Zoom 4 page 19).

Par comparaison, les salariés moyens autrichiens bénéficient d'une baisse d'impôt bien plus forte. Les sommes qui étaient imposées l'an passé à 25 % le sont désormais à 20 %. Contrairement à ce qu'on constate en France cette baisse, qui représente un gain de 350 euros, n'a pas été rognée par une révision du seuil d'entrée dans les autres tranches (Zoom 2 page 15). Bilan, le gain est 2,8 fois plus élevé pour le salarié moyen autrichien que pour le salarié français.

Cela explique que la France reste la championne de la pression sociale et fiscale en 2020, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

#### Zoom 4 : A plein régime, la réforme Macron des charges sociales générait un gain de pouvoir d'achat de 403 € pour le salarié moyen en 2019

Le poids des prélèvements obligatoire sur le salarié moyen a diminué significativement en 2019. Il était de 54,73 %, contre 56,73 % en 2018. Conséquence, la libération sociale et fiscale est intervenue dès le 19 juillet 2019, contre le 27 juillet en 2018, soit un gain de 8 jours.

En 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %. Depuis l'an passé, les charges patronales représentent désormais 43 % du salaire brut, contre 49 % en 2018.

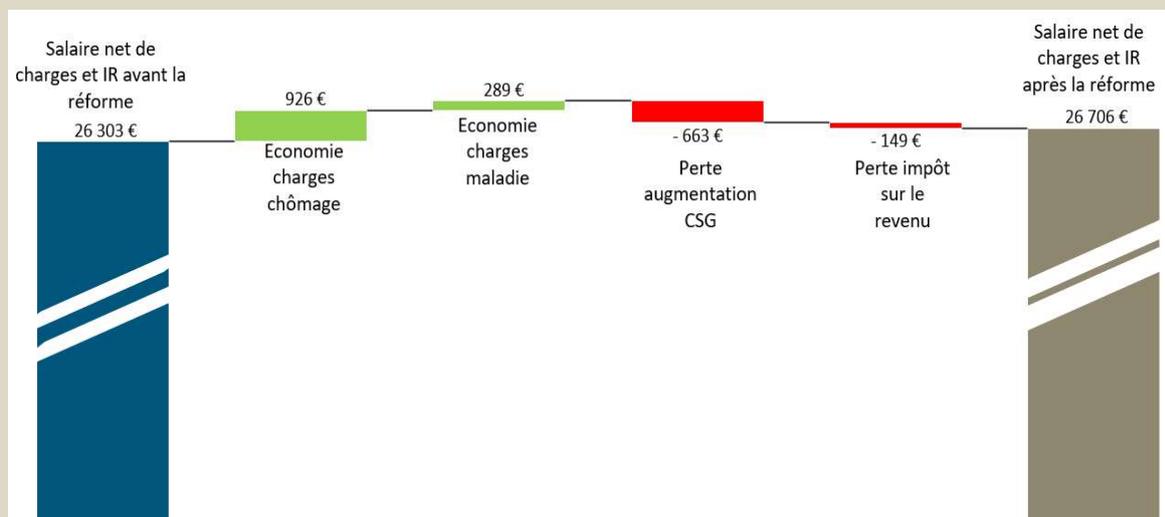
En complément, le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ».

Dans le détail, il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points), pour augmenter les salaires nets. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 points), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2 200 € nets par mois.

2019 était la première année où la baisse des charges sociales était effective sur toute l'année.

La réforme a permis de réduire les cotisations sociales de 1 215 € en 2019 pour un salarié moyen. La suppression des cotisations maladie (de 0,75% au 1<sup>er</sup> janvier 2018) représentait une économie de 289 € en 2019 ; la suppression en deux étapes des cotisations chômage (de 2,4 à 0,95 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018 puis 0 % au 1<sup>er</sup> octobre 2018) a permis d'économiser en année pleine 926 €.

En revanche, la réforme a généré des hausses de CSG et d'impôt. L'augmentation de la CSG (+1,7 %) représentait une perte de l'ordre de 663 € pour le salarié moyen. La réforme a aussi alourdi indirectement la charge d'impôt sur le revenu. L'assiette d'imposition du salarié moyen a augmenté mécaniquement sous l'effet de la baisse des charges sociales laissant plus de matière imposable. Cela représentait un surcoût d'impôt sur le revenu de 149 €.



Source : Institut économique Molinari, année 2019

*In fine*, le gain de pouvoir d'achat était de 403 € pour le salarié moyen. Un gain significatif, mais 19 % en dessous des 500 € de pouvoir d'achat supplémentaires promis lors de la campagne présidentielle de 2017.

Avec la baisse à 11 % en 2020 de la tranche d'imposition sur le revenu auparavant à 14 %, la promesse de campagne est désormais honorée.

L'importance de ces charges génère des crispations avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution.

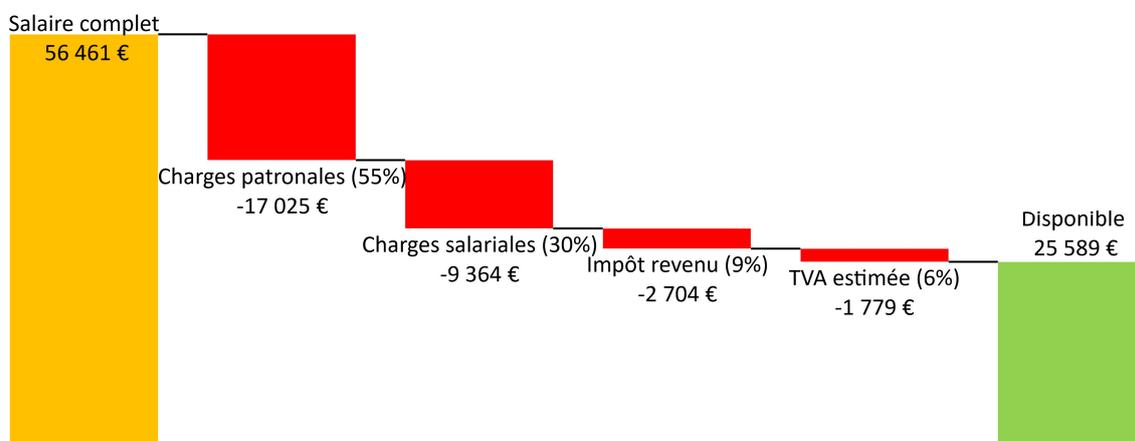
Elle incite aussi les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi le taux de chômage est plus élevé dans l'hexagone que dans la moyenne de l'UE, avec un différentiel de 1,8 points en 2018 et 2019 qui représente 530 000 chômeurs de trop en France<sup>12</sup>.

**Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel**

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Luxembourg	68 510 €	France	54,68%	Luxembourg	39 641 €
2	Pays-Bas	63 525 €	Autriche	54,46%	Royaume-Uni	34 194 €
3	Autriche	61 421 €	Belgique	53,76%	Pays-Bas	33 625 €
4	Allemagne	60 339 €	Italie	51,75%	Danemark	33 454 €
5	Belgique	59 768 €	Lituanie	51,53%	Irlande	32 500 €
6	Suède	56 967 €	Allemagne	50,66%	Suède	29 935 €
7	Danemark	56 718 €	Hongrie	49,02%	Allemagne	29 774 €
8	France	56 461 €	Tchéquie	47,49%	Finlande	29 268 €
9	Finlande	53 115 €	Suède	47,45%	Autriche	27 972 €
10	Royaume-Uni	52 445 €	Grèce	47,38%	Belgique	27 640 €
11	Irlande	51 943 €	Pays-Bas	47,07%	France	25 589 €
12	Italie	40 636 €	Slovaquie	46,71%	Espagne	19 784 €
13	Espagne	34 973 €	Roumanie	46,32%	Italie	19 609 €
14	Chypre	26 721 €	Lettonie	45,63%	Chypre	19 204 €
15	Grèce	26 477 €	Finlande	44,90%	Malte	14 649 €
16	Slovénie	22 838 €	Pologne	44,39%	Grèce	13 933 €
17	Portugal	22 699 €	Croatie	44,20%	Slovénie	12 752 €
18	Estonie	21 417 €	Slovénie	44,17%	Estonie	12 734 €
19	Malte	20 818 €	Portugal	44,12%	Portugal	12 684 €
20	Tchéquie	20 240 €	Espagne	43,43%	Tchéquie	10 629 €
21	Slovaquie	16 401 €	Luxembourg	42,14%	Croatie	8 856 €
22	Croatie	15 871 €	Danemark	41,02%	Slovaquie	8 740 €
23	Pologne	15 400 €	Estonie	40,55%	Pologne	8 565 €
24	Hongrie	14 970 €	Bulgarie	39,35%	Lettonie	8 016 €
25	Lettonie	14 744 €	Irlande	37,43%	Hongrie	7 632 €
26	Roumanie	11 526 €	Royaume-Uni	34,80%	Roumanie	6 187 €
27	Lituanie	11 317 €	Malte	29,63%	Lituanie	5 486 €
28	Bulgarie	8 389 €	Chypre	28,13%	Bulgarie	5 089 €

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2020.

Figure 6 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2020



#### Zoom 5 : Cette très chère Île-de-France Mobilités

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement mobilité » (ex versement transport), qu'elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2020, ses recettes devaient s'élever à 8,5 milliards d'euros, avant prise en compte des effets liés au covid-19.

La grande majorité des recettes (58 %) devait provenir du versement mobilité avec 4,9 milliards d'euros. Le reste devait être composé d'autres recettes et subventions publiques (25 %) et d'emprunts (17 %).

Le versement transport correspond à 2,95 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts de Seine depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017. Cela représente en théorie 1 163 euros acquittés par l'employeur pour le compte du salarié en 2020.

Le vrai prix du PASS Navigo est deux fois plus élevé que les 75,20 € par mois ou 927 euros par an dont s'acquittent les usagers. Il est de 2 066 € pour un salarié moyen avec un PASS mensuel et de 1 991 € dans le cas d'un PASS annuel.

Source : Rapport n°2019/470 et 471 du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France, séance du 12 décembre 2019, consultable avec l'adresse [https://portail-idfm.cdn.primic.io/portail-idfm/5b4a433c-2521-4d45-92c4-9fcfe79f60dd\\_2020\\_BP\\_Rapport.pdf](https://portail-idfm.cdn.primic.io/portail-idfm/5b4a433c-2521-4d45-92c4-9fcfe79f60dd_2020_BP_Rapport.pdf)

#### Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas encore le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

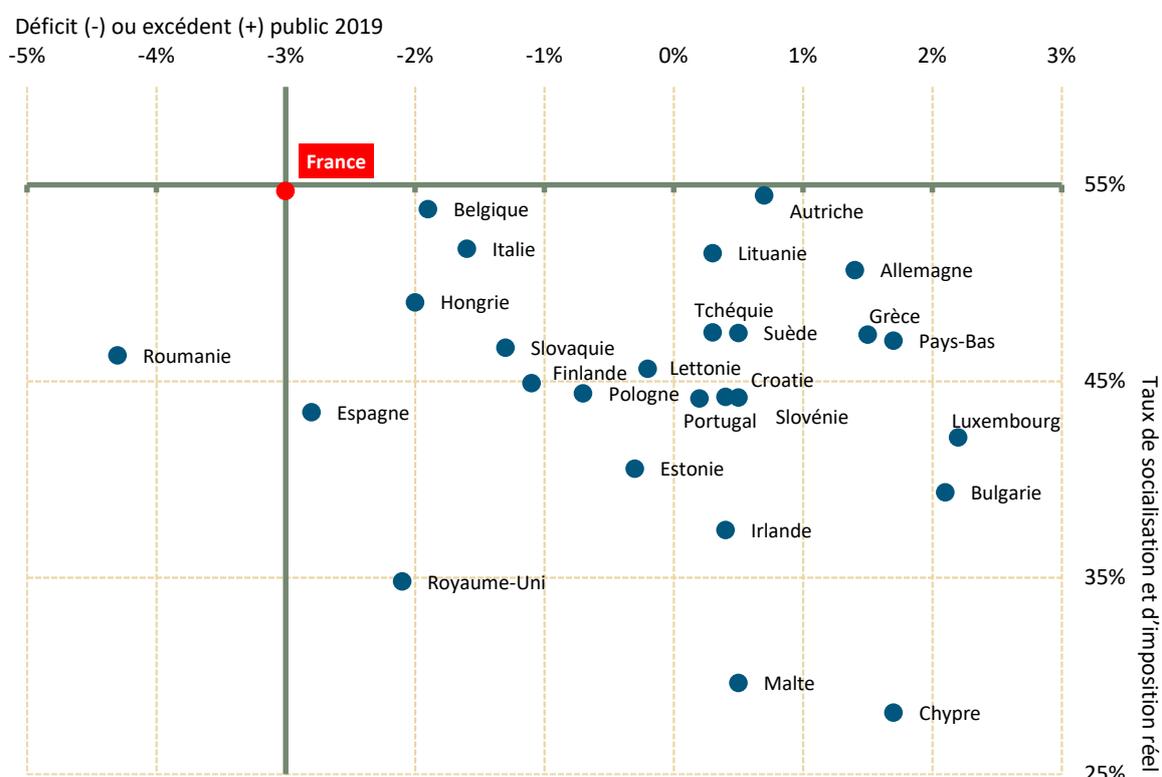
Le croisement de notre indicateur 2020 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 7 page 22) :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante,

2. le seul pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé est la Roumanie, a une pression sociale et fiscale bien inférieure,
3. les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique), voire un ratio des excédents publics (Autriche).

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens, aux côtés de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux. Avant même la crise du coronavirus, alors que ses voisins européens consolidaient leurs comptes, elle anticipait un déficit public de 2,2 % du PIB en 2020, avec des déséquilibres significatifs des administrations centrales (93 milliards d'euros pour l'Etat)<sup>13</sup> et des administrations de sécurité sociale (4 milliards pour les Régimes obligatoires de base de sécurité sociale et le Fonds de solidarité vieillesse)<sup>14</sup>.

**Figure 7 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France**

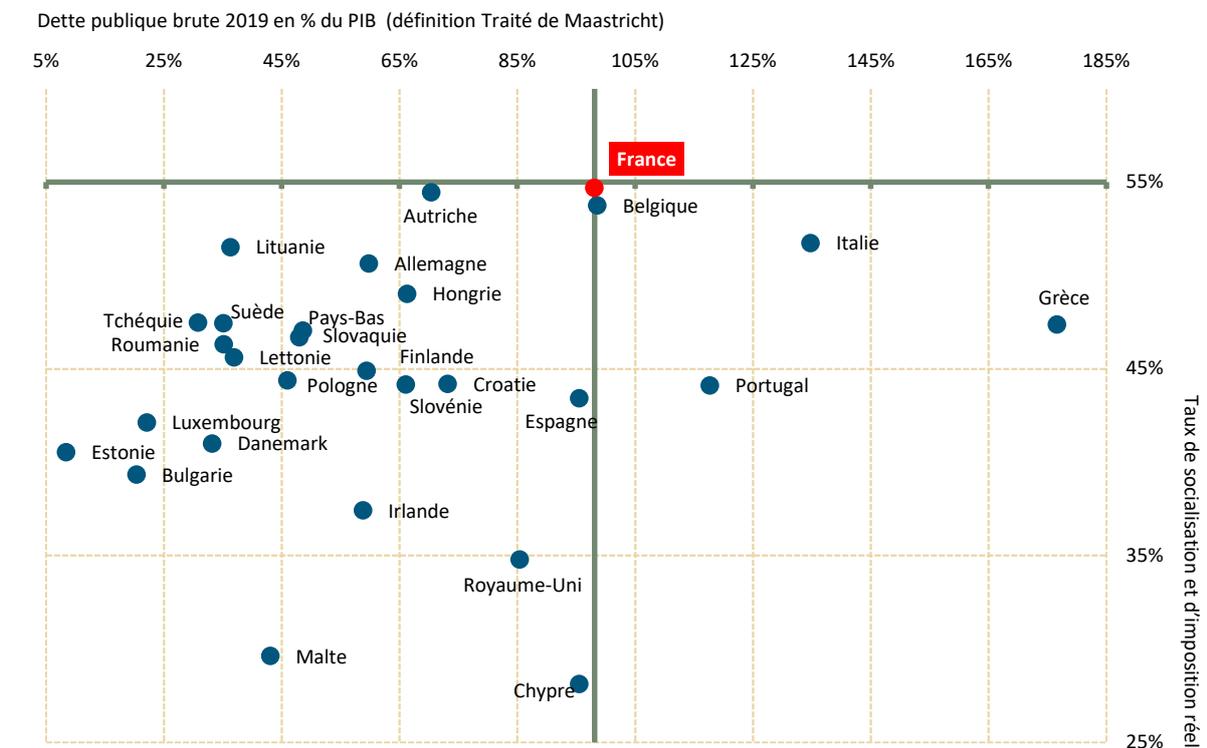


Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression sociale et fiscale record ( page 23).

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par ces déficits est un pari hasardeux.

**Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France**



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition en matière de retraites ;
2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insuffisantes par rapport à ce qu'on observe chez nos voisins (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction (caisses complémentaires Agirc-Arrco). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, Etats-Unis, Canada...) ;
3. les projections de retour à l'équilibre, associées aux projections les plus optimistes, sont sans cesse repoussées. Avant la crise du covid-19, la moitié des scénarios officiels ne prévoyaient pas de retour à équilibre d'ici 2070<sup>15</sup> ;
4. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité obligatoire ayant droit de déroger aux règles prudentielles standard, est colossale. Elle représente de l'ordre de 4,5 années de PIB selon les projections de l'INSEE avec un taux d'actualisation représentatif<sup>16</sup>.

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas bon.

### Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle français ». Son coût ou sa lourdeur apparaissent dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques :

- Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 32<sup>ème</sup> sur 190 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 11<sup>ème</sup> position sur 27<sup>17</sup>.
- Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 15<sup>ème</sup> sur 141 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 6<sup>ème</sup> position sur 27<sup>18</sup>.
- L'index de liberté humaine publié notamment par les instituts Cato & Fraser classe la France 33<sup>ème</sup> sur 162 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 20<sup>ème</sup> position sur 27<sup>19</sup>.
- L'index de liberté économique de la Fondation Heritage positionne la France 64<sup>ème</sup> sur 180 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la 23<sup>ème</sup> position sur 27<sup>20</sup>.

### Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Tout aussi inquiétant : le haut niveau de dépense collective français ne semble pas être associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

Certains considèrent qu'il n'est pas judicieux de comparer la situation du salarié français, bénéficiant d'une protection sociale très développée, avec celle des autres salariés de l'UE en partant du principe que la sécurité sociale serait une spécificité française. Or, l'étude montre un décrochage français par rapport aux autres pays de l'UE ayant eux aussi une forte tradition sociale.

En dépit d'un salaire très proche de la Suède, du Danemark ou de la Finlande, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre 14 et 31 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays bien connus pour leur tradition sociale (Tableau 2 page 24).

**Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches**

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Suède	56 967 €	1%	47,45%	-13%	29 935 €	17%
Danemark	56 718 €	0%	41,02%	-25%	33 454 €	31%
<b>France</b>	56 461 €		54,68%		25 589 €	
Finlande	53 115 €	-6%	44,90%	-18%	29 268 €	14%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant. Lecture : Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet en ligne avec le salarié français. Comme il a proportionnellement 14 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 16 % de pouvoir d'achat réel en plus que le salarié français.

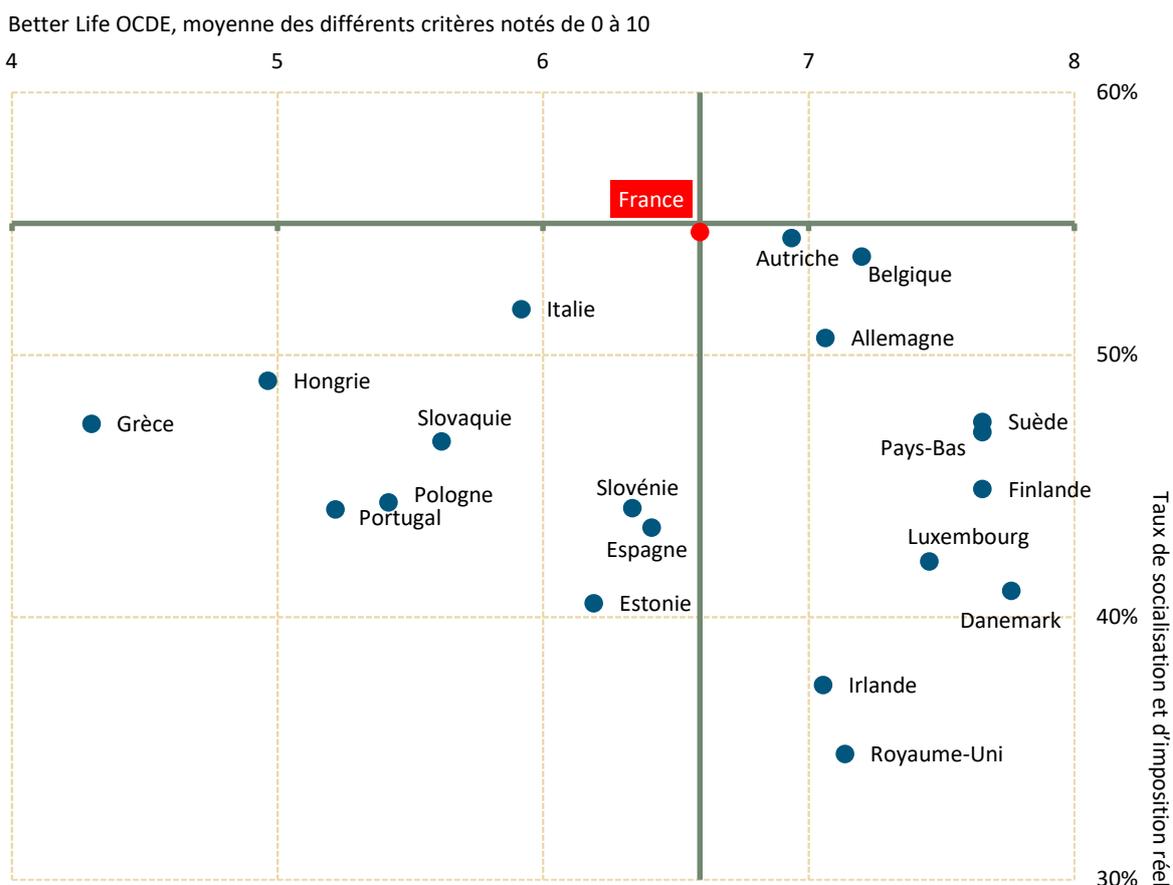
### Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être

Nombre de travaux montrent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs axés sur la qualité de vie ou le rapport-qualité prix des prestations collectives.

La dernière livraison de l'« indicateur du vivre mieux » de l'OCDE (*Better Life*) atteste de performances françaises médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18<sup>ème</sup> sur 38 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 10<sup>ème</sup> sur 20 Etats notés. Neuf pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux. C'est le cas de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas ou de la Suède (Figure 9 page 25).

On retrouve des résultats du même ordre avec le *World Happiness Report 2020*<sup>21</sup>. Ce travail positionne la France 23<sup>ème</sup> sur 104 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 12<sup>ème</sup> sur 27 pays. Onze pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux.

**Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et indicateur de qualité de vie de l'OCDE**



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression sociale et fiscale française ne s'explique pas par une offre collective plus attractive. Les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas connues pour être « bon marché ».

Nombre de travaux attestent, au contraire, que les prestations collectives françaises souffrent d'un rapport qualité prix médiocre.

C'est notamment le cas pour les retraites, qui représentent 27 % des dépenses publiques<sup>22</sup>. Financées quasi exclusivement en répartition, elles ont un rendement moindre que dans les pays bonifiant les cotisations par l'épargne, ce qui augmente mécaniquement le rapport qualité-prix des pensions (Zoom 6 ci-dessous).

C'est le cas dans le domaine de l'assurance-maladie et de la santé, qui absorbe 19% des dépenses publiques. En dépit de dépenses significatives, les Français ont subi dans les derniers mois un rationnement des masques de protection ou des tests de dépistages du covid-19. Début juillet, La France réalisait 300 000 tests, alors que les autorités s'étaient engagées à en faire 700 000 par semaine au moment du déconfinement<sup>23</sup>. Un malthusianisme qui risque de se retourner contre la société française, alors que les expériences Sud-Coréenne ou Allemande ont montré que le coût d'une campagne nationale de dépistage était bien inférieur à celui d'un confinement généralisé.

Même constat pour l'éducation, qui représente 10 % des dépenses publiques. On observe dans ce domaine une dégradation du positionnement français, en dépit d'un investissement collectif majeur (Zoom 7 page 28).

### *Zoom 6 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux*

Les bénéficiaires liés aux placements constituent un élément clef pour la rentabilité de l'épargne retraite ou les réserves des retraites par répartition. Faute d'en bénéficier aussi bien que ses voisins, la société française passe chaque année à côté de l'équivalent de 2,6 points de PIB de ressources. Une impasse coûteuse, qui contribue à la persistance d'un chômage élevé.

Comme les retraites par répartition, la capitalisation repose sur les cotisations des actifs. Mais contrairement à la répartition, les cotisations ne sont pas employées pour payer immédiatement les pensions des retraites. Elles sont placées, ce qui permet de les faire fructifier. Les placements permettent de financer des retraites plus attrayantes, sans avoir besoin d'appeler plus de cotisations retraites.

Lorsque les régimes de retraite montent en puissance, les bénéficiaires générés par les placements sont réinvestis dans l'entreprise qui les distribue ou dans d'autres actions ou obligations. Cela augmente les provisions ou les réserves des régimes de retraites. Cela permettra, à terme, de distribuer les pensions de retraites plus attrayantes que dans les régimes de retraite par répartition. Lorsque les dispositifs de retraite sont en régime de croisière, les dividendes actions ou les coupons obligataires sont utilisés pour améliorer les pensions ou éviter d'avoir à les dégrader au gré de la démographie.

En France, les régimes de retraite par capitalisation, mais aussi les réserves des régimes de retraite par répartition, sont moins développées qu'ailleurs. Ils ont accumulé moins de 20 % du PIB, ce qui représente un écart de plus de 60 % de PIB par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Ce sous-développement a des conséquences sociétales majeures.

Chaque année, la collectivité française passe à côté d'une soixantaine de milliards d'euros de dividendes actions, de coupons obligataires ou de plus-values. Ce manque-à-gagner représente 3 750 euros par retraité ou un cinquième des retraites distribuées selon une étude récente de l'Institut économique Molinari.

Si nous avons autant de fonds de pensions et de réserves que nos voisins, nous partagerions plus largement les dividendes actions, les coupons obligataires et les plus-values, en associant tous les actifs et les retraités à la croissance économique. Nous pourrions aussi faire le choix de distribuer les mêmes retraites qu'aujourd'hui, tout en baissant de 2,6 points la pression sociale et fiscale. Cela permettrait de réduire le coût du travail et de résorber le chômage endémique en France.

Etrangement, la réforme des retraites proposait en début d'année de démanteler ces mécanismes responsables, un contresens dans un pays souffrant d'un chômage endémique...

*Pour en savoir plus : MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), [Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir](#), Institut économique Molinari, décembre, 68 pages.*

### *Zoom 7 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France*

L'éducation et la formation dans l'Hexagone ne sont pas bon marché. Alors que la France dépense 155 milliards d'euros par an, elle n'arrive qu'en 17<sup>ème</sup> position parmi 27 pays européens. Si la France se rapprochait des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi, elle pourrait économiser jusqu'à 43 milliards d'euros par an.

La France 16<sup>ème</sup> rang sur 27 pays en efficacité des dépenses d'éducation primaire et secondaire.

A qualité égale, une économie de 28 milliards d'euros sur les 105 milliards investis dans l'éducation primaire et secondaire serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si la capacité à enseigner un socle commun de connaissance était aussi bonne qu'en Finlande ou Estonie, la France pourrait atteindre le même niveau avec 26 % de dépenses en moins pour le primaire et le secondaire.

Alors qu'elle dépense 14 % du PIB par tête par élève dans le primaire et le secondaire, moins de 72 % des élèves n'ont aucune difficulté dans la compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. L'Estonie et la Finlande dépensent autant (respectivement 15 et 13 % du PIB par tête par élève), mais 83 % des élèves n'ont aucune difficulté.

La France est 17<sup>ème</sup> sur 27 en efficacité des dépenses d'enseignement supérieur

A qualité égale, une économie de 4 milliards d'euros sur les 31 milliards investis dans l'enseignement supérieur serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail à 3 ans était aussi bonne qu'en Allemagne, Autriche, Irlande ou Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau avec 11 % de dépenses d'enseignement supérieur en moins.

Bien qu'elle ait un taux d'emploi des jeunes diplômés supérieur à 80 %, il demeure plus faible que dans des pays ayant des dépenses d'éducation similaires. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont des dépenses d'éducation presque identiques à celles de la France en pourcentage du PIB par habitant par élève, mais des taux d'emplois proches des 90 %.

La France est 21<sup>ème</sup> sur 27 dans l'adéquation de l'éducation et de la formation avec le marché de l'emploi

A qualité égale, le système français pourrait réaliser 43 milliards d'économies sur les 155 milliards investis dans l'éducation s'il se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi.

Cette mesure compare les systèmes selon leur capacité à limiter le décrochage scolaire (le taux de jeunes ni scolarisés ni employés ni en formation), maximiser la proportion de personnes travaillant dans le domaine pour lequel elles ont été formées (le taux d'adéquation) et fournir aux entreprises les profils qu'elles recherchent (le taux d'occupation). Si nous étions aussi bons que la Finlande, l'Islande ou la Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau d'adéquation avec 28 % de dépenses éducatives en moins.

Elle a des dépenses supérieures à celles de la Finlande (27 %), mais obtient des résultats bien plus faibles, avec un taux d'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi de 75 % et un taux de jeunes ni scolarisé, ni employé, ni en formation de 13 %. Les dépenses de la France sont très élevées par rapport aux résultats en termes d'insertion et d'adéquation des formations aux besoins, et cela se traduit par un taux important de jeunes abandonnant le système, sans formation, déscolarisés et sans emploi.

*Pour en savoir plus : BENTATA Pierre (2019), [Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France](#), Institut économique Molinari, décembre, 36 pages.*

## 6. DETAIL DES CALCULS

Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA

Pays	Salaires complets [i]	Charges sociales "patronales"	Salaires bruts [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	60 339 €	9 793 €	50 546 €	10 375 €	8 602 €	31 569 €	1 796 €	30 565 €	29 774 €
Autriche	61 421 €	14 301 €	47 120 €	8 538 €	8 665 €	29 917 €	1 945 €	33 449 €	27 972 €
Belgique	59 768 €	11 313 €	48 455 €	6 301 €	12 490 €	29 664 €	2 025 €	32 129 €	27 640 €
Bulgarie [iii]	8 389 €	1 376 €	7 013 €	966 €	605 €	5 442 €	354 €	3 301 €	5 089 €
Chypre [iv]	26 721 €	3 465 €	23 256 €	2 547 €	242 €	20 468 €	1 264 €	7 517 €	19 204 €
Croatie [v]	15 871 €	2 248 €	13 623 €	2 725 €	1 260 €	9 639 €	783 €	7 015 €	8 856 €
Danemark	56 718 €	304 €	56 414 €	152 €	19 849 €	36 413 €	2 959 €	23 264 €	33 454 €
Espagne	34 973 €	8 050 €	26 923 €	1 710 €	3 980 €	21 233 €	1 449 €	15 188 €	19 784 €
Estonie	21 417 €	5 314 €	16 103 €	580 €	1 905 €	13 619 €	885 €	8 684 €	12 734 €
Finlande	53 115 €	9 131 €	43 984 €	4 449 €	7 792 €	31 744 €	2 476 €	23 848 €	29 268 €
France	56 461 €	17 025 €	39 436 €	9 364 €	2 704 €	27 368 €	1 779 €	30 872 €	25 589 €
Grèce	26 477 €	5 263 €	21 214 €	3 341 €	2 761 €	15 112 €	1 179 €	12 544 €	13 933 €
Hongrie	14 970 €	2 390 €	12 580 €	2 327 €	1 887 €	8 366 €	734 €	7 339 €	7 632 €
Irlande	51 943 €	5 169 €	46 774 €	1 871 €	9 777 €	35 126 €	2 626 €	19 443 €	32 500 €
Italie	40 636 €	9 344 €	31 292 €	2 970 €	7 204 €	21 118 €	1 510 €	21 028 €	19 609 €
Lettonie [vi]	14 744 €	2 862 €	11 881 €	1 307 €	1 971 €	8 604 €	587 €	6 727 €	8 016 €
Lituanie [vii]	11 317 €	197 €	11 121 €	2 169 €	3 064 €	5 888 €	402 €	5 831 €	5 486 €
Luxembourg	68 510 €	9 014 €	59 497 €	7 320 €	10 218 €	41 959 €	2 318 €	28 870 €	39 641 €
Malte [viii]	20 818 €	1 893 €	18 925 €	1 893 €	1 474 €	15 559 €	910 €	6 169 €	14 649 €
Pays-Bas	63 525 €	11 958 €	51 567 €	6 798 €	8 680 €	36 088 €	2 463 €	29 900 €	33 625 €
Pologne	15 400 €	2 632 €	12 768 €	2 742 €	770 €	9 256 €	692 €	6 835 €	8 565 €
Portugal	22 699 €	4 356 €	18 343 €	2 018 €	2 617 €	13 708 €	1 025 €	10 016 €	12 684 €
Roumanie [ix]	11 526 €	254 €	11 273 €	3 945 €	733 €	6 595 €	407 €	5 339 €	6 187 €
Royaume-Uni	52 445 €	5 121 €	47 324 €	4 297 €	6 457 €	36 571 €	2 377 €	18 252 €	34 194 €
Slovaquie	16 401 €	4 270 €	12 131 €	1 626 €	1 157 €	9 348 €	608 €	7 661 €	8 740 €
Slovénie	22 838 €	3 167 €	19 671 €	4 347 €	1 591 €	13 734 €	982 €	10 087 €	12 752 €
Suède	56 967 €	13 620 €	43 347 €	- €	10 764 €	32 583 €	2 647 €	27 031 €	29 935 €
Tchéquie	20 240 €	5 113 €	15 127 €	1 664 €	2 056 €	11 408 €	779 €	9 611 €	10 629 €
Moyenne pays UE27 (sans UK)	34 600 €	6 067 €	28 533 €	3 483 €	4 993 €	20 057 €	1 392 €	15 936 €	18 665 €
Moyenne pays ex UE28 (avec UK)	35 238 €	6 034 €	29 204 €	3 512 €	5 045 €	20 646 €	1 427 €	16 018 €	19 219 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY à partir des chiffres fournis par les auteurs.

[ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : [www.mof.gov.cy](http://www.mof.gov.cy)

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://osp.stat.gov.lt>

[viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2020		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	60 339 €	30 565 €	50,66%	29 774 €	04-juil	6 /28	203 €
Autriche	61 421 €	33 449 €	54,46%	27 972 €	18-juil	2 /28	220 €
Belgique	59 768 €	32 129 €	53,76%	27 640 €	16-juil	3 /28	216 €
Bulgarie [iii]	8 389 €	3 301 €	39,35%	5 089 €	24-mai	24 /28	165 €
Chypre [iv]	26 721 €	7 517 €	28,13%	19 204 €	13-avr	28 /28	139 €
Croatie [v]	15 871 €	7 015 €	44,20%	8 856 €	11-juin	17 /28	179 €
Danemark	56 718 €	23 264 €	41,02%	33 454 €	30-mai	22 /28	170 €
Espagne	34 973 €	15 188 €	43,43%	19 784 €	08-juin	20 /28	177 €
Estonie	21 417 €	8 684 €	40,55%	12 734 €	28-mai	23 /28	168 €
Finlande	53 115 €	23 848 €	44,90%	29 268 €	13-juin	15 /28	181 €
France	56 461 €	30 872 €	54,68%	25 589 €	19-juil	1 /28	221 €
Grèce	26 477 €	12 544 €	47,38%	13 933 €	22-juin	10 /28	190 €
Hongrie	14 970 €	7 339 €	49,02%	7 632 €	28-juin	7 /28	196 €
Irlande	51 943 €	19 443 €	37,43%	32 500 €	17-mai	25 /28	160 €
Italie	40 636 €	21 028 €	51,75%	19 609 €	08-juil	4 /28	207 €
Lettonie [vi]	14 744 €	6 727 €	45,63%	8 016 €	16-juin	14 /28	184 €
Lituanie [vii]	11 317 €	5 831 €	51,53%	5 486 €	08-juil	5 /28	206 €
Luxembourg	68 510 €	28 870 €	42,14%	39 641 €	03-juin	21 /28	173 €
Malte [viii]	20 818 €	6 169 €	29,63%	14 649 €	19-avr	27 /28	142 €
Pays-Bas	63 525 €	29 900 €	47,07%	33 625 €	21-juin	11 /28	189 €
Pologne	15 400 €	6 835 €	44,39%	8 565 €	12-juin	16 /28	180 €
Portugal	22 699 €	10 016 €	44,12%	12 684 €	11-juin	19 /28	179 €
Roumanie [ix]	11 526 €	5 339 €	46,32%	6 187 €	19-juin	13 /28	186 €
Royaume-Uni	52 445 €	18 252 €	34,80%	34 194 €	08-mai	26 /28	153 €
Slovaquie	16 401 €	7 661 €	46,71%	8 740 €	20-juin	12 /28	188 €
Slovénie	22 838 €	10 087 €	44,17%	12 752 €	11-juin	18 /28	179 €
Suède	56 967 €	27 031 €	47,45%	29 935 €	23-juin	9 /28	190 €
Tchéquie	20 240 €	9 611 €	47,49%	10 629 €	23-juin	8 /28	190 €
Moyenne pays UE27 (sans UK)	34 600 €	15 936 €	45,09%	18 665 €	14-juin	27 pays	184 €
Moyenne pays ex UE28 (avec UK)	35 238 €	16 018 €	44,72%	19 219 €	13-juin	28 pays	183 €

Calculs réalisés avec



- [i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY à partir des chiffres fournis par les auteurs.  
 [ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.  
 [iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>  
 [iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : [www.mof.gov.cy](http://www.mof.gov.cy)  
 [v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>  
 [vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv>  
 [vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://osp.stat.gov.lt>  
 [viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>  
 [ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Allemagne</b>	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.	4-juil.
<b>Autriche</b>	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.
<b>Belgique</b>	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.	16-juil.
<b>Bulgarie</b>	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai	24-mai
<b>Chypre</b>	13-mars	13-mars	3-mars	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.	13-avr.
<b>Croatie</b>					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin	11-juin
<b>Danemark</b>	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin	30-mai
<b>Espagne</b>	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin
<b>Estonie</b>	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai	28-mai
<b>Finlande</b>	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin	13-juin
<b>France</b>	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.	19-juil.
<b>Grèce</b>	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.	22-juin
<b>Hongrie</b>	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.	28-juin
<b>Irlande</b>	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.	17-mai
<b>Italie</b>	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.
<b>Lettonie</b>	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin	16-juin
<b>Lituanie</b>	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin	8-juil.
<b>Luxembourg</b>	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin	3-juin
<b>Malte</b>	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.	19-avr.
<b>Pays-Bas</b>	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin	21-juin
<b>Pologne</b>	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	12-juin
<b>Portugal</b>	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin	11-juin
<b>Tchéquie</b>	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin
<b>Roumanie</b>	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin	19-juin	19-juin
<b>Royaume-Uni</b>	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai	8-mai
<b>Slovaquie</b>	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin	20-juin
<b>Slovénie</b>	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin	11-juin
<b>Suède</b>	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	23-juin
<b>Moyenne pays UE27 (sans UK)</b>	12-juin	12-juin	11-juin	15-juin	16-juin	16-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	14-juin
<b>Moyenne pays ex UE28 (avec UK)</b>	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	15-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	13-juin	13-juin

Calculs réalisés avec



## 7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

### ***Le salaire complet ou super brut***

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

### ***Le disponible net de charges et d'impôts***

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

### ***Le taux de socialisation et d'imposition réel***

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

### ***Le jour de libération sociale et fiscale***

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

L'année 2020 étant une année bissextile à 366 jours, par convention tous les jours de libération et de libération fiscale ont été décalés d'un jour pour rendre plus aisée la comparaison avec les années précédentes à 365 jours.

## 8. PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS

### **Salaires bruts**

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average gross annual earnings in industry and services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient dans l'UE de 7 013 € par an (Bulgarie) à 59 497 € (Luxembourg). Le salaire brut moyen de l'UE à 27 est de 28 533 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

### **Charges patronales et salariales**

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de 0,5 % du salaire brut au Danemark à 43 % en France.

Les charges « salariales » vont de 0,3 % au Danemark ou en Suède, à 35 % du salaire brut en Roumanie.

Au global les charges sociales vont de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 48 % en Autriche, 49 % en Slovaquie et 67 % en France, la championne des charges sociales. La moyenne de l'UE à 27 est à 34 %.

### **Impôt sur le revenu (IR)**

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (85 % des charges et impôts), mais en contrepartie, les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est plus faible en France (9 % des charges et impôts), en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

### **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %<sup>24</sup>.

S'agissant de l'Allemagne, exceptionnellement les calculs ont été faits en considérant une TVA à 17,5 %. Le taux standard de TVA, habituellement à 19 %, a été réduit à 16% entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2020<sup>25</sup>.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA<sup>26</sup>.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible avant TVA (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). La prise en compte des différents taux et de leurs assiettes estimées dans la consommation des ménages aboutirait à poids de la TVA supérieur, de 13 % selon le CPO<sup>27</sup> et de 13,4 % selon l'INSEE<sup>28</sup>.

## 9. QUESTIONS USUELLES

### ***Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?***

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

### ***Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?***

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

### ***Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?***

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

### ***Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?***

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

### ***Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?***

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

### ***Pourquoi un salarié moyen et non médian ?***

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

### ***Pourquoi un célibataire sans enfant ?***

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 37,9 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2016, 66% étaient composés de célibataires, veufs, divorcés ou séparés<sup>29</sup> et 47% des foyers fiscaux n'avaient qu'une part<sup>30</sup>.

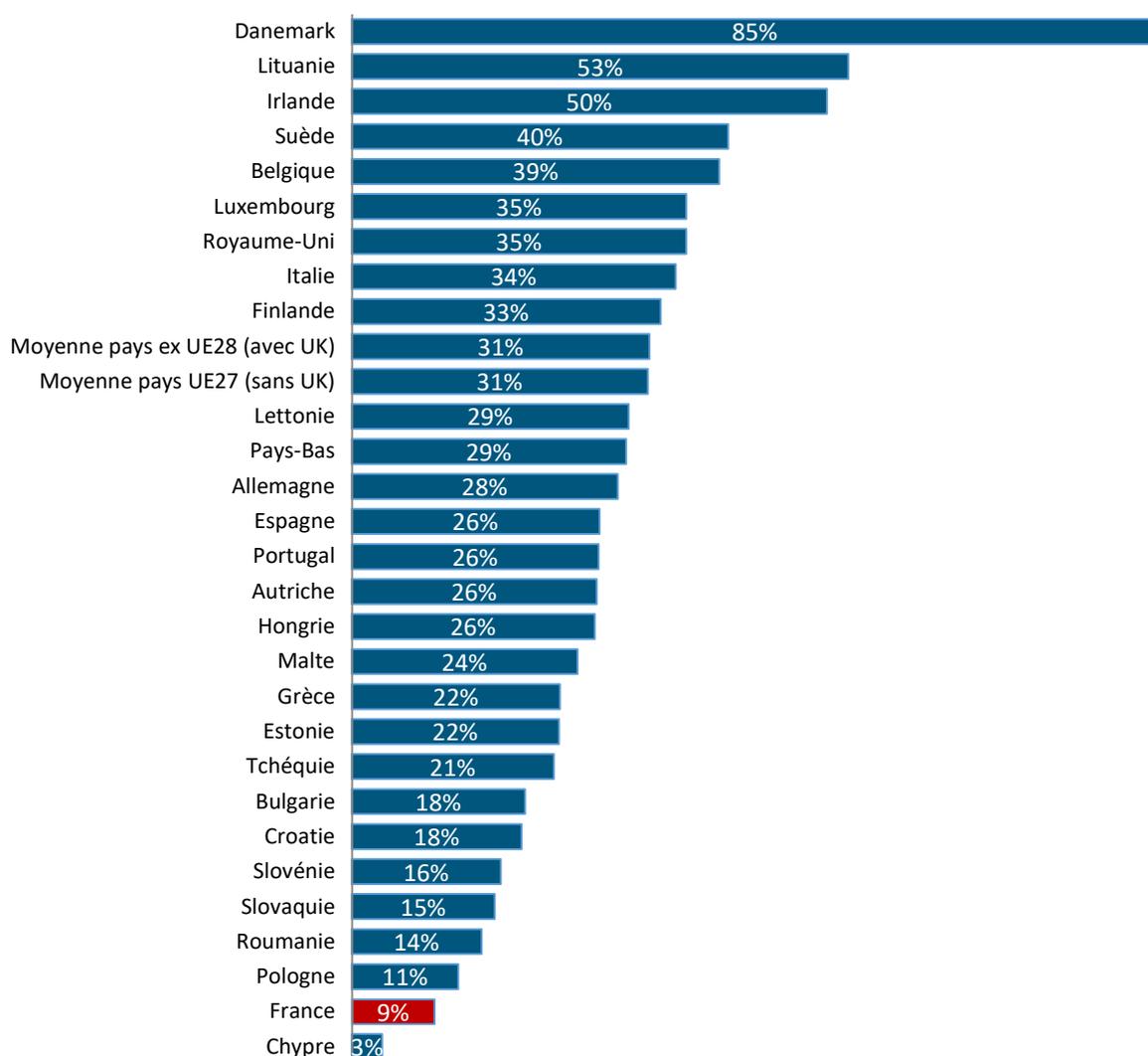
### ***Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?***

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 9 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (3 %) le poids le plus faible de l'UE. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte

de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge.

Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

**Figure 10 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE**



### **Que mesure cet indicateur ?**

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

### **Pourquoi ne pas tenir compte des prestations publiques ?**

Le salarié ne contrôle pas directement ces prestations. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les

prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'évite ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'OCDE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

### ***Peut-on comparer les pays entre eux ?***

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient tout au long de l'année.

## 10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2020 .....	8
Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE .....	11
Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro .....	12
Figure 4 : Pression fiscale sur le salarié moyen et évolutions significatives dans les différents pays de l'UE .....	14
Figure 5 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2020 .....	16
Figure 6 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2020 .....	21
Figure 7 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France .....	22
Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France .....	23
Figure 9 : Positionnement taux de socialisation et indicateur de qualité de vie de l'OCDE .....	25
Figure 10 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE .....	36
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel .....	20
Tableau 2 : Ecart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches ..	24
Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA .....	29
Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale.....	30
Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010 .....	31
Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift » .....	15
Zoom 2 : L'Autriche baisse plus sa fiscalité que la France et évite de devenir n°1 en 2020 .....	15
Zoom 3 : La baisse de l'impôt sur le revenu français, une mesure générant 126€ pour le salarié moyen en 2020 .....	18
Zoom 4 : A plein régime, la réforme Macron des charges sociales générerait un gain de pouvoir d'achat de 403 € pour le salarié moyen en 2019.....	19
Zoom 5 : Cette très chère Île-de-France Mobilités .....	21
Zoom 6 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux.....	27
Zoom 7 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France .....	28

## 11. BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE (2020), Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies, 149 pages.

CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2019), The Human Freedom Index 2019, 420 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), Évaluation des engagements du système de retraite français, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14,

DANIEL Jean-Marc (2017), *Les impôts Histoire d'une folie française*, Tallandier, 224 pages.

EUROSTAT (2019), Government deficit/surplus, debt and associated data [gov\_10dd\_edpt1], mise à jour du 23/04/2019 extraite le 08/07/2019.

EUROSTAT (2019), Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses [gov\_10a\_main], mise à jour du 16/05/2018 extraite le 08/07/2019.

EY Autriche (2020), Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages.

EY Belgique (2020), Fourniture des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu les salariés moyens de l'UE célibataires sans enfant.

FOUILLERON Antoine (2018), La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, 172 pages.

HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel (2020), World Happiness Report 2020, Sustainable Development Solutions Network, 202 pages.

LE GRAND DÉBAT NATIONAL (2019), La fiscalité et les dépenses publiques, janvier, 7 pages.

MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2020), 2020 Index of Economic Freedom, The Heritage Foundation, 524 pages.

NOE Jean-Baptiste et FOUQUET Victor (2019), *La révolte fiscale*, Calman Lévy, 220 pages.

OCDE (2018), Better Life, Données extraites du site <http://www.oecdbetterlifeindex.org> le 12/07/2020.

SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob, 331 pages.

TAXUD.C.1(2020), VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1st January 2020, 133 pages.

WORLD ECONOMIC FORUM (2019), The Global Competitiveness Report 2019, 666 pages.

Calculs réalisés avec



## NOTES

<sup>1</sup> Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

<sup>2</sup> Voir par exemple [https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov\\_10a\\_taxag&lang=fr](https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov_10a_taxag&lang=fr)

<sup>3</sup> Voir par exemple <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/l-allemande-baisse-la-tva-pour-soutenir-la-consommation-20200604>

<sup>4</sup> [https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/economie--conjoncture/etude-sur-limpact-du-tax-shift-sur-la-creation-demplois--quelques-observations\\_2018-09-17/](https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/economie--conjoncture/etude-sur-limpact-du-tax-shift-sur-la-creation-demplois--quelques-observations_2018-09-17/)

<sup>5</sup> DECOSTER André, CAPEAU Bart, MAES Sebastiaan et VAN HEUKELOM Toon (2018), Betaalt de taxshift zichzelf terug?, LEUVENSE ECONOMISCHE STANDPUNTEN, 2018/168, 9 pages.

<sup>6</sup> <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entraînera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f/?referrer=https://www.google.com/>

<sup>7</sup> <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

<sup>8</sup> Voir par exemple TAX FOUNDATION (2019) New Details on the Austrian Tax Reform Plan, Fiscal Fact No. 653, mai 2019, [https://files.taxfoundation.org/20190508103433/New-Details-on-the-Austrian-Tax-Reform-Plan\\_FF653.pdf](https://files.taxfoundation.org/20190508103433/New-Details-on-the-Austrian-Tax-Reform-Plan_FF653.pdf)

<sup>9</sup> Voir par exemple [https://www.ey.com/en\\_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act](https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act)

<sup>10</sup> Voir EY Autriche (2020), Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages, [https://www.ey.com/en\\_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act](https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act)

<sup>11</sup> « Le taux d'imposition de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'IR, qui regroupe 12 millions de foyers, sera abaissé de 14 % à 11 % dès 2020. Cela représente un gain moyen par foyer de 350 €, soit, à ce niveau, un tiers de l'impôt en moyenne. Les 5 millions de foyers de la tranche suivante bénéficieront d'un gain moyen de 180 € » <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/changements-1er-janvier-2020>

<sup>12</sup> Le taux de chômage était en France de 9 % en 2018 et 8,5 en 2019, contre 7,2 et 6,7 dans l'Union européenne à 27. Le différentiel, 1,8 points par an en défaveur de la France, représente 536.000 chômeurs de trop en France en 2018 et 531.000 en 2019. D'après EUROSTAT (2020), Chômage par sexe et âge - données annuelles [une\_rt\_a].

<sup>13</sup> Voir par exemple [https://www.economie.gouv.fr/files/Bercy%20Infos/Dossier%20complet-plf-2020.web%2017H00%20V2pdf%20\(002\).pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/Bercy%20Infos/Dossier%20complet-plf-2020.web%2017H00%20V2pdf%20(002).pdf) page 6.

<sup>14</sup> Voir par exemple page 3 [https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2020/PLFSS\\_2020\\_DOSSIER\\_LA\\_LOI\\_EN\\_CHIFFRES.pdf](https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2020/PLFSS_2020_DOSSIER_LA_LOI_EN_CHIFFRES.pdf).

<sup>15</sup> Voir par exemple CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2019), Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, juin 2019, page 102, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4576.pdf>

<sup>16</sup> CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), *Évaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>. Évaluation pour un taux d'actualisation à 2%. Des évaluations pour des taux d'actualisations plus élevés (3 et 4%) donnent des dettes « implicites » moins élevés (8 108 et 6 837 milliards d'euros de 2015).

<sup>17</sup> BANQUE MONDIALE (2020), Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies, page 4.

<sup>18</sup> WORLD ECONOMIC FORUM (2019), The Global Competitiveness Report 2019, page xiii.

- <sup>19</sup> CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2019), *The Human Freedom Index 2019*, page 9.
- <sup>20</sup> MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2020), *2020 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation, page 2.
- <sup>21</sup> Voir HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel (2020), *World Happiness Report 2020*, Sustainable Development Solutions Network, page 20.
- <sup>22</sup> Voir par exemple LE GRAND DEBAT NATIONAL (2019), La fiscalité et les dépenses publiques, janvier, 7 pages, <https://granddebat.fr/media/default/0001/01/f6cc4a86994e31871f5029bbb3eb6725dac9c10b.pdf>
- <sup>23</sup> Voir par exemple PHILIPPE Cécile (2020), Les 700.000 tests par semaine restent fondamentaux, La Tribune, 16 mai, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/les-700-000-tests-par-semaine-restent-fondamentaux-847954.html>
- <sup>24</sup> Voir par exemple TAXUD.C.1(2020), VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1<sup>st</sup> January 2020, 133 pages.
- <sup>25</sup> Voir par exemple <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/l-allemande-baisse-la-tva-pour-soutenir-la-consommation-20200604>
- <sup>26</sup> Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc\_md01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc\\_md01&lang=fr](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_md01&lang=fr)).
- Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama\_10\_co3\_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama\\_10\\_co3\\_p3&lang=fr](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr)).
- <sup>27</sup> FOUILLERON Antoine (2018), La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6, Conseil des prélèvements obligatoires, page 25, donnée au titre de 2014.
- <sup>28</sup> Calcul sur la France fait d'après GEORGES-KOT Simon (2015), *les Impact redistribution de la TVA sur le cycle de vie*, INSEE, série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, n°G 2015/12, septembre 2015 : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.
- <sup>29</sup> Voir par exemple [https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/revenus\\_2016\\_6e\\_an0\\_0.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/revenus_2016_6e_an0_0.pdf)
- <sup>30</sup> [http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2017/pages\\_web/statistiques2017.htm](http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2017/pages_web/statistiques2017.htm)



## SUR LES AUTEURS

**Nicolas Marques** est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français souhaitant développer leur offre d'épargne collective. Avant de devenir Directeur général de l'IEM, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie des chroniques dans *Capital*.  
Contact : [nicolas@institutmolinari.org](mailto:nicolas@institutmolinari.org)

**Cécile Philippe** est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteur en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie des chroniques dans *Les Echos* et *La Tribune*. Contact : [cecile@institutmolinari.org](mailto:cecile@institutmolinari.org)

**James Rogers** est chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

## PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2020), *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2019... 267 milliards pour les salariés, 80 milliards pour les États et 42 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, 3<sup>ème</sup> édition, mai, 52 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, décembre, 68 pages.

BENTATA Pierre (2019), *Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 36 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, 5<sup>ème</sup> édition, novembre, 36 pages.

SNOWDON Christopher (2019), *L'indicateur des Etats moralisateurs au sein l'Union européenne. Le classement des pays de l'UE en fonction des interdits sur le tabac au sens large, l'alcool, l'alimentation et les boissons*, novembre, 62pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *La fiscalité sur les carburants et les cigarettes*, octobre, 36 pages.

VAN DEN HAUWE Ludwig (2019), *Que penser de la Libra la cryptomonnaie de Facebook*, octobre, 16 pages.

MARQUES Nicolas (2019), *La taxation française des services numériques, un constat erroné, des effets pervers*, mars, 58 pages.

